Case FRC 6693

LE PASSE-PORT DES CAPUCINS,

OU

LE CHAPITRE DES COUPS DE PIED DANS LE CUL,

Pour servir d'éclaircissement aux Aristocrrates.

Ils reviendront à Pâques, mironton, ton, ton, mirontaine;
Ils reviendront à Pâques, ou à la Trinité.

GRACES au redoutable gardien des capucins, qui a donné du pied au cul au sabat qui se tenoit dans son couvent, la noire cohorte s'est enfin dissipée, et est partie au son des sifflets du fameux marquis de Saint-Huruge. C'est aux accens de cette musique

MdW 13489

honorable, que nos prélats antipatriotes, les Cazalès, les d'Esprémenil & les abbé Maury, se sont enfoncés promptement dans leurs voitures, jusqu'à ce que leurs chevaux, plus prompts que les piétons, les aient entièrement dérobés aux yeux des spectateurs.

On ne sait pas encore où ils transporteront leurs consiliabules, mais les sifflets sont déja prets pour applaudir à l'ordre du jour; on ne voudroit pas même répondre des événemens, si ces Messieurs ont le malheur de cabaler d'avantage; car on assure qu'il y a une compagnie patriotique, qui a un attachement inviolable à tous les arbres possibles, et notamment à tous les reverbères. On dit plus, on soutient qu'au seul nom des honorables membres dont on vient de parler, on voit aussitôt ceux-ci mirer les arbres ou les reverberes qui les environnent; ce sont des espèces de maniaques, qui semblent s'être approprié la vindicte publique.

Si on interroge ces individus singuliers & bizarres, ils vous répondront qu'ils aiment mieux la patrie que le drapeau rouge; mais vous périrez, leur dit-on, il faut bien risquer quelque chose, repliquent-ils aussitôt, pour faire le bien, sans quoi il n'y auroit pas de mérite; mais vous passerez pour mauvais citoyen, puisque c'est s'opposer à un



décret de l'assemblée, que de faire justice sans l'organe des loix ; ils vous répondent que c'est faire justice que de débarrasser l'état de gens qui ajoutent au mal du crime, l'effronterie de le commettre publiquement ; & ils demandent quels sont les plus coupables, de ceux qui sopposent au décret du drapeau rouge, ou de ceux qui s'opposent à tous les décrets de l'assemblée ; mais vous pouvez vous tromper, leur dit-on, et faire périr l'innocent pour le coupable ; ils vous répondent à cela, qu'ils connoissent suffisamment bien les d'Esprémenil, les Cazalès, les abbé Maury, & les membres du haut clergé, qui se sont constamment opposés au bien public, et qu'ils les connoissent si bien que quand même ils seroient prets à hisser un de ces Messieurs, à la seule voix de M. l'évêque d'Autun, ils le laisseroient tomber, fût-il à cinquante pieds de hauteur, tant-ils respectent ce galant homme.

Ils avouent, à la vérité, que dans une pareille occasion ils ressemblent au chat, qui ne lache la souris que par force, et toujours dans le dessein de la ratrapper au plutôt.

Si on les interroge d'avantage, ils grincent des dents, & vous traitent d'aristocrates.

En un mot, ces fatrapes du pouvoir du

peuple, sont les vrais chats de nos honorables membres.

On dit même que la garde respecte ces maniaques, et que, sans le respect qu'elle a voué à son général, & ainsi qu'au décret du drapeau rouge, elle verroit exaucer ces Messieurs, avec un rire malin.

Ces maniaques rôdent, dit-on, tantôt dispersés, tantôt réunis autour de l'assemblée; on croit que toute leur opération se reduit à quatre mots tirés de l'ergot; un interprète de cette lange sauvage explique ainsi ces mots : *à l'ordre, pendons-les*. Pour ce qui est de leur vêtement, il est assez simple; ils paroissent, à cet égard, suivre la mode de caquer, si on en excepte quelques déchirures; mais, quant à leur manière de marcher, elle est toute opposée; plus hardis que des janissaires, s'ils sont armés de piques, de lames de couteaux, enmanchées au bout d'un bâton; ils portent des haches, & semblent être toujours prets à faire des expéditions; en un mot, ce sont les ennemis du drapeau rouge, & des gens dangereux qu'il protége.

On dit qu'à ça près de leurs caravannes, ils sont fort paisibles, rendus à leurs foyers, ils se conforment à tous les devoirs de la société. Il y a même des personnes qui soutiennent qu'à ça près de leur accoutrement &

de leur justice inopinée, ce sont les plus honnêtes gens du monde.

On dit que c'est la chose la plus curieuse, de les entendre dans leur assemblée particulière, car nous sommes dans le siècle des conférences, et ils ont aussi la leur.

Un particulier qui, à l'aide de leur costume, s'étoit glissé adroitement, ces jours derniers, parmi eux, n'a pas été peu surpris d'entendre, sous un idiome mal épuré, les expressions des Sevola, des Caton, montant au sénat; il a vu la vertu la plus héroïque sous le costume le plus abject; il a vu des êtres intrépides, prets à tout braver pour le salut de leur pays; aucun d'eux n'a osé parler du drapeau rouge, dans toute leur séance, & il y a toujours été question de délivrer la France de ses ennemis; il leur a vu faire, sur-tout, un serment qui l'a fait trembler : si quelqu'un d'entre nous s'avise de ramasser une pièce d'or ou d'argent, échappée de la main d'un aristocrate, a dit leur président, nous jurons de l'anéantir; mais, comme ils se préparoient à faire une épreuve de leur constance, à soutenir le bien public, ce particulier, dans la crainte d'être de l'écot, a gagné au pied, à la faveur de la nuit, qui commençoit à obscurcir les objets.

On ne sauroit donc trop recommander à nos députés mal fâmés, de se tenir sur leur garde, & de tenir, si non leur esprit, au moins leur tête à deux mains, s'ils ne veulent pas rassembler, tôt ou tard, au patron d'un des fauxbourgs de cette Ville.

Comme j'allois terminer cette feuille, je viens d'apprendre qu'il se lève une pareille compagnie dans la province, pour expédier ceux qui, bien prouvé être les auteurs de différentes allarmes, & d'avoir abusé de différens points de la religion, notamment de celui de la confession, s'opposent à la régénération française; on dit cette troupe vengeresse, aussi intrépide que la première; on dit même qu'elle pourra exercer les pouvoirs du peuple avec plus de facilité que celle de la capitale.

Le bruit court aussi que quelqu'un très-pacifique, qui a beaucoup d'empire sur l'esprit de ce pouvoir exécutif, lui a fait entendre qu'il seroit à propos qu'il conduisît les gens devant la municipalité du lieu, & après leur avoir bien prouvé le crime de ces hommes, il seroit à désirer qu'ils attendissent l'avis du corps administratif, afin de réunir l'avantage de l'ordre public avec celui de la prompte exécution des ennemis de la nation.

Comme ce dernier bruit est trop nouveau pour y donner quelque fondement, & que d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, il est on ne peut plus difficile d'asseoire des vérités morales, sur l'utilité ou le danger de ces assises exécutives, vu d'un côté le danger de l'arbitraire de ces exécutions, & de l'autre, le mal qu'il y a de voir nos ennemis nous braver en face, & assembler sous nos yeux des moyens destructeurs; nous attendons avec impatience d'être plus amplement informé sur cet objet.

J'oubliois de dire que ces gens, pour n'être pas assimillés avec les voleurs, les gens sans aveu, & autres personnages indirects, doivent décréter à leur prochaine assemblée, qu'ils porteront une marque distinctive, afin que le peuple & les juges ne puissent se tromper sur leur compte.

De l'Imprimerie de Malbouroux, 1790.

688